

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

<p>DÉLIBÉRATION N° 394/2024</p>	<p>OBJET : Approbation du compte de gestion 2023</p>
<p>Date de la convocation : 27/02/2024 Date de la séance : 04/03/2024 Présidence de séance : Jean-Paul MUNNIER, Maire Secrétaire de séance : David LOYSEAU</p>	<p>Membres présents : MM. Jean-Paul MUNNIER, Colette BESANÇON, Robert GRILLON, Aurélie DZIERZYNSKI, David LOYSEAU, Dominique THIEBAULT, Olivier DALON, Pierre CHARITÉ, Jean-Pierre CUGNEZ, Serge MENNECIER, Gérard BERTHON, Christiane MONA, Marie-Andrée WACOGNE, Christophe CHARLES, Pascal GAUTHIER, Zahia LAZAAL, Nadia LAKHDER, Christian DRIANO, Jean-Christophe OCHIER.</p>
<p>Membres en exercice : 29 Membres présents : 19 Membres représentés : 6 Membres excusés : 4 Membres absents : 0 Votants : 25</p>	<p>Membres absents représentés : Mme Majda CHETTAT BENATTABOU donne pouvoir à M. David LOYSEAU M. Alain CLÉMENT donne pouvoir à M. Olivier DALON Mme Fanny SAUNIER donne pouvoir à M. Jean-Paul MUNNIER Mme Séverine COENART donne pouvoir à M. Pierre CHARITÉ Mme Josette NICOLET donne pouvoir à M. Robert GRILLON M. Saïd NOUNA donne pouvoir à Mme Colette BESANÇON Membres absents excusés : Mme Jacinthe NUNHOLD M. Ismaël BOUDJEKADA M. Laurent VIEILLE Mme Yasmina TABECHE Membres absents non excusés : Néant</p>
<p>VOTE : UNANIMITÉ POUR : 25 CONTRE : 0 ABSTENTION : 0</p>	
<p>Extrait certifié exécutoire compte tenu de sa transmission au contrôle de la légalité le 06/03/2024 et de sa publication le 07/03/2024</p>	
<p>Conformément à l'article L. 2121-25 modifié du CGCT, la liste des délibérations, examinées en séance du 04/03/2024 par le conseil municipal, a été affichée à la mairie et publiée sur le site internet de la commune le 07/03/2024</p>	

Le Rapporteur :

Le trésorier comptable a établi le compte de gestion de l'exercice 2023 qui retrace l'ensemble des opérations comptables effectuées par la ville de Grand-Charmont au cours de l'exercice 2023. Ce compte de gestion est conforme au compte administratif qui sera soumis à approbation ensuite.

Il apparait les résultats suivants :

<u>Résultats de l'exercice 2023</u>	<u>Excédent</u>	<u>Déficit</u>
Fonctionnement	+ 846 222,59 €	
Investissement		- 1 340 985,26 €
<u>Solde global</u>		- 494 762,67 €

En intégrant les résultats reportés de l'exercice 2022, les résultats globaux de l'exercice budgétaire 2023 se présentent comme suit :

<u>Résultats globaux au 31.12.2023</u>	<u>Excédent</u>	<u>Déficit</u>
Fonctionnement	+ 1 340 031,02 €	
Investissement		- 651 946,03 €
<u>Solde global</u>	+ 688 084,99 €	

Statuant sur l'ensemble des opérations effectuées au titre de l'exercice comptable 2023, et récapitulées ci-dessus (dont les résultats, compte tenu des restes à réaliser, seront repris au Budget Primitif 2024), à l'unanimité, le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, approuve le compte de gestion dressé par le Trésorier comptable pour l'exercice 2023 et déclare que ce dernier n'appelle aucune observation, ni réserve.

Le Maire,
Jean-Paul MUNNIER



Le secrétaire de séance,
David LOYSEAU.

